

Compte-rendu du café-quartier ZONE 1 Chemin Vert

18 octobre 2014 – 10h00

Etaient présents : une trentaine de riverains ainsi que des élus : Pascal Hervé, Maire, Anne Le Couriaud, 1^{ère} Adjointe, Sophie Briand, Nelly Guingo, Erwan Dugor, André Le Traon, Catherine Joubaud, Christian Perreul, Laurence Touron, Marie-Anne Tournoux, Jean-Philippe Rosso, Nicolas Pailla, Valérie Parion.

Mr Barbedette demande un rectificatif dans le Laillus : le premier lotissement du Commune est le lotissement de la rue des Genêts. Il souligne la déshérence depuis 40 ans du centre-bourg... avec un réseau d'assainissement à refaire ...

Pascal Hervé répond qu'un diagnostic du réseau, des routes et trottoirs doit être fait en 2015.

Concernant la redynamisation du centre bourg : petit rappel historique avec l'ouverture du Carrefour Market sous l'ancien maire Loïc Chesnel et l'exigence que soit maintenu le 8à8 mais fermeture rapide. Depuis 2 ans, plusieurs commerces du centre-bourg ont fermé : salon de coiffure (problème d'espace et de conformité), boucherie (retraite), boulangerie (projet d'agrandissement). Les cellules commerciales situées dans le centre bourg sont anciennes, ne sont plus en conformité avec les normes réglementaires en vigueur et trouvent peu de repreneurs. Dans le centre bourg, le bâti est également ancien. Il est dense, avec 2 à 3 niveaux mais peu occupé et n'offrant pas le confort des nouveaux bâtiments.

Place de la mairie, de nouvelles cellules commerciales ont été créées grâce au travail mené par la municipalité.

Mr Barbedette évoque un problème de signalisation : manque de panneaux. Il considère que certaines priorités à droite sont dangereuses et évoque pour le rond-point des écoles un problème de visibilité (nécessité de tailler la haie).

Pascal Hervé précise que certains espaces verts ont été peu entretenus en 2014, du fait de congés maladie de certains agents communaux qui n'ont pas été remplacés, ce qui a engendré un manque d'effectifs. Il propose plusieurs pistes de réflexions et d'actions, compte-tenu de la période de maîtrise budgétaire liée à la baisse des dotations de l'état : entretien de certains espaces verts par les riverains, suppression des haies communales avec l'accord des riverains surtout quand la visibilité est mauvaise (rue Aristide Briand), introduction de végétation rampante, végétation minérale sans entretien, remplacement de massifs par de la pelouse (en étant vigilant sur le coût de la tonte). Il donne l'exemple de l'entretien de la ZA des 3 Prés : 10 000€ par an pour l'entretien par un sous-traitant, ce qui est onéreux pour la commune.

Mme Gillot souligne qu'elle a déjà remonté plusieurs problèmes en mairie et à ce jour rend compte d'une certaine inertie et insiste sur les problèmes d'insécurité rencontrés notamment rue Aristide Briand avec une configuration de cette rue qui augmente les risques (un seul trottoir, véhicules roulant trop vite, passage des bus ...)

Pascal Hervé indique qu'il y a actuellement un groupe de travail sur la circulation. A la création de la ZAC, 2 choix ont été soumis au conseil municipal : voie de contournement ou voie structurante. Le choix retenu a été le boulevard structurant qui sert pour une circulation de transit et pour desservir les riverains.

Lors du précédent mandat, la municipalité s'est engagée dans la mise en conformité des espaces publics (largeur réglementaire des trottoirs notamment). Pour cela, la mise en place de sens uniques a été envisagée rue du Point du Jour et rue de la Cale de Chancors. Ces propositions de sens unique ont été présentées à la population et adoptées par les commerces, les représentants de l'association Laillé Entreprises. A l'époque, certains commerces se plaignaient d'une circulation trop importante. Ces sens uniques ne donnent pas satisfaction et la situation du centre bourg a évolué (fermeture petite boulangerie). Le dossier de la circulation a donc été rouvert, des groupes de travail ont été constitués avec des habitants, des élus. Les réflexions sont en cours et de nouvelles perspectives sont envisageables. La municipalité s'est engagée à réétudier avec le service mobilité de Rennes Métropole le carrefour de la rue du point du Jour et de la rue du Champ de Foire (dans le cadre des ateliers ayant lieu actuellement).

Stratégie proposée : la redynamisation du centre bourg passera par de la densification urbaine et l'installation de nouveaux commerces. Des études sont en cours pour mener un projet avec des cellules commerciales en rez-de-chaussée et des logements à l'étage (à l'emplacement de l'ancien coiffeur ...). Avec son entrée dans Rennes Métropole, la commune dispose de plus de moyens pour mener ce type de projets car RM peut porter les acquisitions immobilières pour le compte de la commune. La Commune dispose également des services et conseils de l'AUDIAR pour l'accompagner dans les réflexions à mener, en plus du cabinet ENET DOLOWY qui a été missionné.

Une réunion publique sera organisée pour présenter aux habitants les résultats de ces études.

Propositions et questions diverses :

- ⇒ Repréciser dans le Laillus : en principe, les chênes doivent être émondés tous les 9 ans.
- ⇒ Co-pâturage dans certaines communes : l'entretien des pelouses de certains espaces verts peut être assuré par des moutons. A expérimenter : **poneys dans la ZA des 3 Prés puis dans le bassin tampon de Coat Guelen. Une convention a été signée avec un éleveur.**
- ⇒ L'immeuble de l'ancienne boulangerie Le Petit Délice : étude d'un éventuel rachat par la municipalité pour permettre l'agrandissement de la voie de circulation et le rétablissement d'un double sens : **a été racheté par la commune, pour une location par une entreprise d'événementiel.** Pour la circulation des piétons, vélos et personnes à mobilité réduite : des réflexions à mener pour créer une voie de circulation à l'arrière du bâtiment, qui longerait d'arrière du restaurant du Point du Jour : **fait, la voie est en service depuis quelques mois.**
- ⇒ Impasses et maillages piétons, déplacements doux (vélo et piétons) : à préserver car sont une des caractéristiques de la commune.
- ⇒ Certaines voies douces ont été créées naturellement par les habitants. Voir si un empiérement est envisageable par les services municipaux : **fait (ruelle du Pâtis du Fresche)**

- ⇒ La question de l'ouverture de la rue du Champ Moulin est évoquée par un riverain. Pour le moment, c'est une voie verte pour aller dans le bourg qui est très utilisée. Très appréciée par les riverains.
- ⇒ Un riverain demande pourquoi il est indiqué « centre-ville » par la rue A. Briand. A voir par la municipalité : **le panneau a été changé**
- ⇒ Il manque des panneaux de direction dans le bourg. La municipalité travaille sur la signalisation

Question sur les « aires de jeux » : une zone « aire de jeux » était mentionnée sur les plans de la ZAC mais elle n'est pas installée. Ce point est en cours de négociation avec l'aménageur qui considère que son engagement se limite à l'installation du terrain, à charge pour la municipalité de financer l'achat et la pose des jeux. Les négociations sont en cours avec l'aménageur et la municipalité : **la zone a été nettoyée et déboisée, ce n'est pas compatible avec une aire de jeux, la négociation est en cours.**